

CSEC du 6/7 décembre 2023

Alerte risque grave chez LCL

Le cabinet IPSO FACTO a fait la présentation du rapport d'expertise relatif à l'alerte pour risque grave pour la santé des salariés émise par les membres du CSEC le 10 mai 2023.

A l'appui des témoignages des salariés qui démontrent la souffrance vécue par bon nombre d'entre eux, ce rapport confirme bien l'exposition des salariés du réseau et de la banque privée de LCL à des risques psychosociaux qui altèrent leur santé.

Les principales causes mises en exergue par l'expert sont :

- La surcharge de travail due notamment, au nombre élevé d'indicateurs et d'objectifs ainsi qu' au nombre de tâches quotidiennes impossibles à réaliser dans une journée de travail, cette surcharge étant exacerbée par le manque d'effectif.
- Les effets délétères du pilotage par une multitude d'indicateurs qui peuvent malheureusement provoquer des dérives managériales.
- Le manque de reconnaissance, notamment financière.

Si la Direction a jusqu'alors systématiquement sous-estimé et négligé la souffrance de ses salariés portée par la voix des représentants du personnel locaux et nationaux, elle ne peut aujourd'hui se soustraire à son obligation légale de préservation de la santé physique et mentale de ses salariés ainsi que de l'amélioration de leurs conditions de travail.

La Direction n'a apporté aucune réponse et a annoncé la tenue d'une réunion du CSEC exclusivement dédiée à ce sujet en présence de l'expert le 12 janvier 2024.

Vos élus Cfdt en ont pris acte et ont déclaré attendre de la Direction la mise en œuvre de l'intégralité des préconisations élaborées avec l'expert tant en matière de prévention que de correction des risques.

Vos élus Cfdt ont exigé de la Direction qu'elle tienne compte des résultats de l'enquête menée auprès des salariés de la BP dans l'élaboration de son projet de réorganisation conformément à son obligation légale.

La Cfdt sera intransigeante avec la Direction LCL si cette dernière continue à faire la sourde oreille et enjoint le nouveau Directeur Général à prendre la mesure de la gravité de la situation et les mesures correctives qui s'imposent.



Vers la fin des objectifs individuels ?

Alertée par nombre d'entre vous, la Cfdt est intervenue auprès de la Direction et a obtenu une information et une consultation du CSEC avant la mise en œuvre de ces nouveautés !

Après l'évolution de la RVP en 2023 vers plus de collectif (80% part collective et 20% part individuelle), la Direction annonce la fin des objectifs individuels en 2024 pour les salariés en agence ! Elle ne parlera plus de taux de réalisation budgétaire mais de contributions individuelles à la réalisation d'objectifs collectifs. La nuance n'est pas claire, d'autant que les objectifs collectifs de niveau agence seront toujours descendants. Chaque salarié devra « choisir » ses contributions individuelles selon ses appétences, son temps de travail... Ces contributions individuelles ne seront plus rattachées à chaque portefeuille clients mais à chaque salarié.

La Cfdt s'est faite relais de vos questions et inquiétudes et a obtenu les premiers engagements de la Direction :

- Aucune signature n'est requise, aucun engagement contractuel évitant ainsi toute sanction en cas de non réalisation de ses contributions individuelles ;
- Pour 2024, ces contributions individuelles ne seront pas reprises dans MyDev.

D'ores et déjà, la Cfdt craint la poursuite de la baisse de la RVP versée aux salariés du réseau !

Une information complémentaire demandée et obtenue par la Cfdt aura lieu lors du CSEC de janvier prochain. A suivre...



Ce projet est suspendu et ne pourra être déployé qu'après la consultation du CSEC le 7 février 2024 conformément à la loi. Tous documents déjà remplis voire signés par les conseillers doivent être détruits. La Direction LCL s'y est engagée.

Pour toutes questions contactez vos élu(e)s Cfdt



Cassation congés payés – Arrêt du 23 septembre 2023

En synthèse, par cet arrêt, la cour de cassation met en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés. Ainsi, elle juge que les salariés atteints d'une maladie ou victimes d'un accident, de quelque nature que ce soit (professionnelle ou non professionnelle) ont le droit de réclamer des droits à congés payés en intégrant dans leur calcul la période au cours de laquelle ils n'ont pas pu travailler.

Depuis, la CFDT interroge la Direction pour connaître les modalités de mise en œuvre de cette décision chez LCL. La Direction LCL se retranche derrière le Groupe et attend sa position sur le sujet.

Vous êtes concernés ? Contactez vos élus CFDT.

IA - Assistant conversationnel pour tous

Après une expérimentation annoncée en juillet dernier, la Direction annonce le déploiement de l'assistant conversationnel basé sur deux solutions d'intelligence artificielle, ChatGPT (de Microsoft) et Palm (de Google) auprès de tous les salariés commerciaux et en UM. Cet outil permet d'accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans la rédaction de mails réponses aux clients via la messagerie sécurisée.

La CFDT reconnaît l'aide que cela amène aux collègues dans la rédaction des mails (contenu, syntaxe, fautes d'orthographe) et reste preneuse de vos retours d'expérience.

Dernière minute PPV

La Direction n'ayant pas obtenu deux signatures sur l'accord PPV, a décidé, comme la loi le lui permet, de mettre en place cette mesure unilatéralement.

La CFDT jugeant ce montant de 500€ dérisoire au regard de votre investissement, des résultats LCL solides et de l'inflation, il était important de laisser l'entière responsabilité de votre insatisfaction à la Direction.

Une équipe à votre écoute

Vos élus CFDT titulaires		
Virginie NOIROT, Secrétaire Générale	GPSE	06.24.57.01.47
Thibault MARQUET, Trésorier Adjoint	RAA	06.85.47.76.76
Christelle FAMILIAR*	MED	06.03.15.78.66
Hakim BEN AHMED	GPNO	06.61.48.33.37
Nathalie CHABRAND	MED	06.28.35.09.03
Nicolas RODRIGUEZ	GSO	06.89.95.16.11
Vos élus CFDT suppléants		
Valentine COROLLER	GPNO	01.43.13.00.76
Franck LEREBOURG VINAY	MED	06.64.32.32.97
Marie-France DABON	ANTILLES	06.90.90.94.71
Guy TRICONE	GPSE	06.64.76.01.63
Catherine RONCERAY	OUEST	06.03.65.02.40
Yacine BENSMAINE	EST	03.90.40.64.63
Représentante Syndicale Nationale CFDT		
Isabelle MEYNIEL	SIÈGE OPÉRATIONNEL	06.88.31.85.29

*Référénte harcèlement



Prochaines séances les 10,11 et 12 janvier 2024



@CFDT_LCL CFDT LCL

CFDT DELEGATION NATIONALE - Garonne Aile B - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr Site : cfdt-lcl.fr